

Association loi 1901

No de parution : 20070051

Déclaration à la sous-préfecture de Belley 3 décembre 2007

Modifiée le 29/01/2009/ W011000109

Siège social : 29, rue Henry Dunant
01500 Ambérieu En Bugey.

Monsieur André GAY
Président de l'Association
Combette – En Marmoirain
186 rue de la République
01500 Ambérieu en Bugey

à

Madame Josiane EXPOSITO,
Maire d'Ambérieu.

Monsieur Mohamed ABBES
Adjoint chargé des questions de sécurité
et de voirie.

Ambérieu en Bugey, le 26 novembre 2010

Madame le Maire, Monsieur l'Adjoint,

Je viens vous faire part, par le présent, de quelques réflexions des riverains de la rue de la République nord après les travaux intervenus dans cette rue cet été. Après plusieurs semaines d'utilisation, plusieurs constats s'imposent et amènent les questions suivantes :

- Les travaux sont-ils définitivement terminés ?
 - o Si oui, nous aurions quelques remarques et suggestions à formuler.
 - o Si non, pourrions-nous connaître le calendrier d'achèvement ?

Ces questions peuvent vous paraître saugrenues, pourtant elles soulignent le malaise des riverains après ces travaux.

Ils ont le mérite, certes, d'avoir été réalisés dans les délais prescrits et nous vous remercions pour votre célérité à traiter ce dossier important pour chacun d'entre nous surtout lorsque l'on connaît les contraintes budgétaires auxquelles vous étiez soumis. Mais si nous vous demandons si les travaux sont terminés ou pas, c'est parce qu'ils ont une couleur de « pas fini » par rapport aux objectifs fixés au départ.

I - Le principal de ces objectifs était de réduire la vitesse dans la rue. Est-il atteint ? Non.

Il s'est aggravé en raison de l'excellente qualité du revêtement de sol mais pas seulement.

Lorsque nous vous avons demandé à consulter les travaux d'étude de projet pour atteindre cet objectif crucial, nous avons compris rapidement qu'aucune étude technique spécialisée n'avait été menée par un expert sur l'implantation des « chicanes ». Ca sent le « vite fait sur un coin de bureau avec un crayon à papier sur un plan masse cadastral ».

Aujourd'hui, il faut se rendre à l'évidence, elles ne servent à rien. Vous ne nous avez pas consulté sur ce point précis et maintenant, il est évident que nous aurions dû nous rencontrer pour élaborer ensemble le plan d'implantation de ces obstacles prétendus.

Ces plots sont trop espacés et ils n'ont aucune utilité si ils ne sont pas opposés à des plots identiques situés contre le trottoir d'en face en position décalée (ref.les Ravinelles). Leur implantation actuelle n'empêche pas les voitures de passer à des vitesses très nettement supérieures à celles que nous constatons avant les travaux car si un véhicule se présente seul devant ces plots, il peut amorcer une trajectoire directe sans jamais **ETRE OBLIGE** de ralentir. **Or, notre objectif était D'OBLIGER les véhicules à ralentir.**

Nous avons bien constaté que des panneaux de limitation de la vitesse à 30 km/h avaient été implantés, mais la configuration des lieux n'incite pas les conducteurs à lever le pied, au contraire. Et puis à quoi sert une limitation de vitesse si personne ne constate les infractions ? D'ailleurs s'il y a bien des panneaux de limitation à 30 km/h, nous n'avons pas encore vu les panneaux de fin de zone 30...

* Humour : Venant du nord, doit-on rester à 30 partout dans Ambérieu ou peut-on rouler à 50 km/h après la rue Dunant ? Même question pour le sens sud / nord. Si l'on voit bien que l'on doit rouler à 30 km/h à partir de la rue Dunant, doit-on conserver cette vitesse sur Chambonnet et Bellièvre ?

C'est assez flou dans l'interprétation qui peut être faite de la signalisation verticale nouvellement implantée. Pourtant, le code de la route est très précis sur ces points et ne souffre aucune interprétation. Il manque les panneaux de fin de limitation de la vitesse à 30 km/h.

II - Un autre de ces objectifs était de sécuriser l'intersection Dunant/République. Est-il atteint ? Non.

Là encore, nous avons avancé des propositions mais vous n'en avez pas tenu compte. L'intersection précitée est encore plus dangereuse qu'avant, à cause de la vitesse des véhicules qui circulent rue de la République. Il est donc urgent d'implanter un plateau surélevé, de couleur, sur toute la surface de l'intersection et de mettre des 'STOP' sur la rue de la République pour laisser la priorité à la rue Dunant avant que nous ne relevions un mort à cet endroit.

III - Un autre objectif consistait à limiter le tonnage des véhicules empruntant notre rue avec une dérogation pour le ramassage des ordures. Cet objectif est-il atteint ? Non.

Allez-vous limiter le tonnage des véhicules ? L'hiver qui s'annonce nous laisse augurer de mauvaises surprises sur l'impact sur la chaussée au printemps lorsque l'on voit le type de véhicules lourds qui passent par là, sans parler de leur vitesse.

Vous voyez que les questions que se posent les riverains ne sont pas si saugrenues que ça et je suis moi-même surpris des effets produits par le travail qui a été fait pour nous. Encore une fois, je ne remets pas en cause votre bonne foi dans la gestion de ce dossier. Je souhaiterais simplement que vous preniez acte, que pour les riverains Combette en Marmoerain, ce dossier n'est pas clos.

Dans l'attente de vous lire, recevez, Madame le Maire, Monsieur l'Adjoint, mes respectueuses salutations.

Pour l'association
Combette en Marmoerain
et par délégation,
André GAY